

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES CIMES
tenue le mercredi 24 avril 2024, à 18 heures 30,
à la salle du personnel de l'école**

Présences : M^{mes} Francine Beaupré, enseignante
Mylène Bouchard, parent
Bianca Bousquet, parent
Jovette Deschênes, représentante du Service de garde
Prescilia Dupont-Langevin, parent
Valérie Laurin, représentante du soutien
Annick Moreau, parent
Mireille Thériault, directrice par intérim

M. Richard Blondeau, parent

Absences : M^{me} Hélène Després, enseignante

M. Dave Lafond, parent

Madame Josée Riverin agit à titre de secrétaire.

3.1 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Richard Blondeau souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

Madame Mireille Thériault se présente et rappelle qu'elle agit à titre de directrice par intérim durant l'absence de madame Isabelle Biron. Elle présente ensuite madame Jovette Deschênes qui remplacera, jusqu'à la fin de l'année scolaire, madame Stéphanie Beaupré au service de garde.

3.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la loi est atteint.

3.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE23-24-18 IL EST PROPOSÉ par madame Bianca Bousquet que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que modifié :

- 3.1 Accueil et mot de bienvenue
- 3.2 Vérification du quorum
- 3.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2024
- 3.5 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2024
- 3.6 Questions du public

Adoptions / Approbations

- 3.7 Dérogation à l'horaire de la journée du 28 mai 2024 – Accueil du préscolaire 2024-2025
- 3.8 Activité des finissants le 19 juin et journée compensatoire le 20 juin

- 3.9 Dérogation à l'horaire de la journée du 21 juin 2024 – Activités de fin d'année
- 3.10 Course des Cimes
- 3.11 Contribution financière pour activités communes 2024-2025
- 3.12 Projet éducatif
- 3.13 Sortie éducative à l'Aquarium – Groupes de 4^e année
- 3.14 Dérogation à la politique alimentaire – Service de garde

Informations

- 3.15 De la présidence
- 3.16 Du représentant au Comité de parents du CSSPS
- 3.17 Du représentant de la communauté
- 3.18 Du Service de garde
- 3.19 De la direction
- 3.20 Questions et commentaires des membres du Conseil d'établissement
- 3.21 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

3.4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2024

CE23-24-19 CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2024 est parvenu aux membres au moins sept jours avant la tenue de la séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Beaupré que le procès-verbal soit adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

La secrétaire précise que le projet de loi 23 du ministre Drainville, qui a été adopté juste avant le congé des Fêtes, apporte un changement dans le délai de transmission des documents. Ainsi, l'article 67 stipule que : *L'ordre du jour et les documents qui l'accompagnent doivent être transmis aux membres et à leurs substituts au moins 7 jours avant la tenue de la séance.* Le libellé de la résolution a donc été modifié afin d'être conforme à cet article.

3.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2024

Comme indiqué dans le Communiqué aux parents du mois de mars dernier, la directrice mentionne qu'un montant de 1 611 \$ a été amassé lors de la journée *Porte ton pyj* tenue le 23 février dernier au profit de l'organisme Enfant Soleil (point 2.9).

Concernant le plan de rattrapage scolaire du ministère de l'Éducation (point 2.15), la directrice confirme qu'il est déployé dans l'école depuis la fin du mois de janvier et que tout se déroule bien. Elle mentionne également que huit enseignants retraités ont débuté du coenseignement dans certaines classes et qu'ils sont en poste, depuis le 18 mars, environ 2 à 3 jours par semaine.

3.6 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

ADOPTIONS / APPROBATIONS

3.7 DÉROGATION À L'HORAIRE DE LA JOURNÉE DU 28 MAI 2024 – ACCUEIL DU PRÉSCOLAIRE 2024-2025

Madame Mireille Thériault confirme que l'accueil des futurs élèves du préscolaire se fera le mardi 28 mai prochain et qu'il permettra de faire vivre une activité de familiarisation aux enfants. Comme il y aura des groupes en avant-midi et en après-midi, les élèves actuellement au préscolaire seront donc en congé pour la journée. Ils pourront utiliser le service de garde qui sera offert gratuitement sur les heures de classe et les parents qui le désirent pourront également garder leur enfant à la maison.

CE23-24-20 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT le projet d'horaire lié à l'activité d'accueil des futurs élèves du préscolaire élaboré par les titulaires concernées et par la direction;

CONSIDÉRANT le changement à l'horaire découlant de la tenue de cette activité;

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène Bouchard que l'horaire lié au projet d'activité d'accueil des futurs élèves du préscolaire (28 mai 2024) soit approuvé, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3.8 ACTIVITÉ DES FINISSANTS LE 19 JUIN ET JOURNÉE COMPENSATOIRE LE 20 JUIN

Afin de souligner la fin du primaire, les élèves de 6^e année vivront une belle soirée le 19 juin prochain. Ils quitteront l'école à 15 h 45 en autobus et se dirigeront vers le Quai Louis-Jolliet pour un souper-croisière sur le fleuve, avec un retour à l'école prévu vers 20 h 30. Les parents concernés ont accepté cette activité et en ont déboursé le coût de 75 \$. Une journée de congé compensatoire est demandée pour le lendemain, soit le jeudi 20 juin.

CE23-24-21 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Prescilia Dupont-Langevin que l'activité des finissants du 19 juin et la journée de congé compensatoire du 20 juin pour les élèves de 6^e année soient approuvées, telles que présentées par la direction. Le Service de garde sera ouvert pour cette journée.

Adoptée à l'unanimité

3.9 DÉROGATION À L'HORAIRE DE LA JOURNÉE DU 21 JUIN 2024 – ACTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

Lors de la dernière journée de classe, le vendredi 21 juin, un horaire continu est prévu et tous les élèves termineront à 13 h 22. La directrice mentionne que la programmation des activités n'est pas encore connue et précise que le service de garde sera offert dès 13 h 22.

CE23-24-22 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT le fait que les projets de modifications à l'horaire présentés respectent les balises du Centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Moreau que les modifications à l'horaire pour la dernière journée de classe (21 juin 2024) soient approuvées pour le primaire et le préscolaire, telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité

3.10 COURSE DES CIMES

La directrice confirme que la Course des Cimes se tiendra le vendredi 14 juin prochain. Tous les élèves de l'école participeront à cette belle activité qui se tiendra de 13 h à 14 h 30 selon un parcours établi dans les rues du quartier. Cette course est l'initiative de monsieur Olivier Matte, enseignant d'éducation physique, et elle se déroulera avec la participation de parents bénévoles ainsi que sous supervision policière.

CE23-24-23 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Prescilia Dupont-Langevin que la Course des Cimes du 14 juin après-midi soit approuvée, telle que présentée par la direction.

Adoptée à l'unanimité

3.11 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉS COMMUNES 2024-2025

Afin de permettre la tenue de belles activités communes lors des temps forts (octobre, décembre, fin d'année scolaire), il est proposé par l'équipe école de demander une contribution financière de 12 \$ aux parents lors de la facturation scolaire. Les membres échangent sur le sujet.

CE23-24-24 CONSIDÉRANT l'article 75.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le conseil d'établissement doit approuver toute contribution financière exigée, en application des articles 3, 7 et 292, proposée par la direction de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Moreau d'ajouter, sur la facture scolaire 2024-2025, une contribution financière de 12 \$ pour la tenue d'activités communes.

Adoptée à l'unanimité

3.12 PROJET ÉDUCATIF

La directrice présente le projet éducatif et répond aux interrogations des membres.

CE23-24-25 CONSIDÉRANT les articles 74 et 75 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le Conseil d'établissement doit adopter le projet éducatif de l'école, voir à sa réalisation et procéder à son évaluation;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Moreau que le projet éducatif 2023-2027 de l'école des Cimes soit adopté, tel que présenté

Adoptée à l'unanimité

3.13 SORTIE ÉDUCATIVE À L'AQUARIUM – CLASSES DE 4^e ANNÉE

Les deux groupes de 4^e année, soient la classe de madame Lisane et celle de madame Roxann, désirent faire une visite guidée de l'Aquarium de Québec avec leurs élèves. Le tout se vivra le 15 mai en avant-midi.

CE23-24-26 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Beaupré que la sortie à l'Aquarium de Québec des classes de 4^e année soit approuvée, telle que présentée par la direction.

Adoptée à l'unanimité

3.14 DÉROGATION À LA POLITIQUE ALIMENTAIRE DU CSSPS

Madame Jovette Deschênes spécifie que la semaine des services de garde se tiendra du 13 au 17 mai 2024, sous le thème «En garde scolaire, on joue en équipe!». De nombreuses activités seront à l'horaire au cours de cette belle semaine.

Comme il a été décidé d'offrir des sucettes glacées de type «Mr Freeze» aux élèves lors de la journée de lundi, une dérogation à la Politique alimentaire est donc demandée.

CE23-24-27 CONSIDÉRANT la Politique-cadre du MEQ intitulée *Pour un virage santé à l'école* et ayant pour but de soutenir les milieux scolaires dans l'offre d'un environnement favorable à l'adoption et au maintien de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif;

CONSIDÉRANT l'autorisation de déroger à cette Politique pour trois activités durant l'année scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Bianca Bousquet qu'une dérogation à la Politique-cadre *Pour un virage santé à l'école* soit demandée pour l'activité du Service de garde décrite par la direction.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS

3.15 DE LA PRÉSIDENCE

Monsieur Richard Blondeau, président, n'a pas d'information supplémentaire à soumettre.

3.16 DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSPS

Monsieur Richard Blondeau, représentant au Comité de parents du CSSPS, résume les points traités lors des rencontres tenue les 13 mars et 17 avril 2024. La prochaine séance se tiendra le 5 juin 2024.

3.17 DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Éliane Tremblay, animatrice à la *Maison des jeunes*, étant absente, ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

3.18 DU SERVICE DE GARDE

Madame Jovette Deschênes, responsable du Service de garde par intérim (suite au départ de madame Stéphanie Beaupré), précise qu'il n'y aura finalement pas de Cheerleading en activité parascolaire, car le nombre d'inscriptions n'était pas assez élevé.

3.19 DE LA DIRECTION

La directrice mentionne qu'une première analyse de la clientèle scolaire pour 2024-2025 indique qu'un 19^e groupe sera ouvert à l'école des Cimes. Le local du service de garde sera donc reconverti en classe et les travaux seront entrepris cet été. Naturellement, les ressources monétaires et les effectifs seront bonifiés en conséquence. Les membres échangent sur le sujet.

3.20 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

À la suite du questionnement de madame Prescilia Dupont-Langevin, il est précisé que le poste de madame Stéphanie sera comblé lors des séances d'affectation. De plus, il est confirmé à

madame Annick Moreau qu'il n'y a pas de Conseil des élèves cette année, car, lors des moyens de pression tenus à l'automne, les enseignants ont boycotté les comités.

3.19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre se termine à 20 h 15.

Le président,

La secrétaire,

Richard Blondeau

Josée Riverin